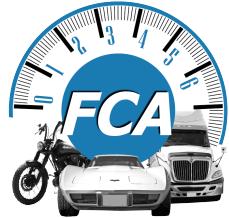


Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	FRAISSINIER ALEXANDRE	
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	063T1071	<i>Fraissinier Alexandre</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AUTOVERIFY 30, Rue Fontenille 63118 - CEBAZAT	
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S063Z035	
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	12/11/2025	
AUDITEUR TECHNIQUE	Frédéric Lafay	<i>Frederic Lafay</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	2	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	12/11/2027
----------------------	---------------------------	------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : FRAISSINIER ALEXANDRE



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : AK220QE Catégorie de véhicule : M1 Energie : ES
Date de mise en circulation : 27/01/2020 N° PV : 25887886

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25883635	12/02/2025	RAS
25885210	21/05/2025	RAS
25885232	22/05/2025	RAS
25885355	02/06/2025	RAS
25886036	10/07/2025	Absence d'archivage de justificatif attendu (Ex : copie du rapport de CTP défavorable externe)
25886577	13/08/2025	RAS
25886629	20/08/2025	RAS
25886734	28/08/2025	RAS
25886756	29/08/2025	RAS
25886997	16/09/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : FRAISSINIER ALEXANDRE



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

Généralités	<p>1.1.1.8. - Absence d'archivage de justificatif attendu (Ex : copie du rapport de CTP défavorable externe)</p> <p>➤ Document d'identification : Document officiel qui remplace le CI non archivé.</p>	CONFORME
CONTENU DES PROCES-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	
	<p>1.2.1.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</p> <p>➤ 1.1.1. Pivot de la pédale du frein de service : Mauvaise méthode du contrôle du pivot de pédale.</p>	NON CONFORMITÉ
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : FRAISSINIER ALEXANDRE



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

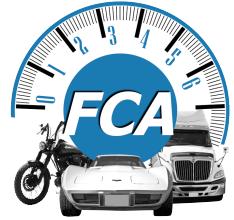
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : FRAISSINIER ALEXANDRE



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

	Fonction 7 - Autres matériels Fonction 8 - Nuisances Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné. Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné. Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné. Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	CONFORME
MODALITES FINALES	Non concerné.	CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.